

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L
12
F814
E58
14
1892-93

JOURNAL

D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

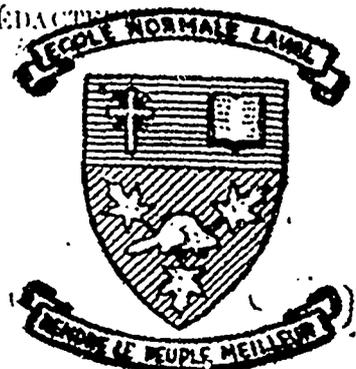
Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois, les vacances exceptées

J.-B. CLOTTIER

RÉDACTEUR - PROPRIÉTAIRE

C.-J. MAGNAN

ASSISTANT - RÉDACTEUR



TOME XIV

1er SEPTEMBRE 1892 - 15 JUIN 1893

1717

QUÉBEC

TYPOGRAPHIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE

1892-93



L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—Programme de l'Enseignement primaire. — ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles.—Révocation d'ordre en conseil.—Délimitations de municipalités scolaires.—Erections de municipalités scolaires.—Fonds de pension.—Quatre-vingt-quinzième réunion de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Jacques-Cartier.—PÉDAGOGIE : Conseils pédagogiques.—Préparation de la classe.—Convention des instituteurs de la Puissance.—BIBLIOGRAPHIE : *Traité classique d'économie politique*, par M. F.-A. Baillaigé, Ptre.—*Annuaire du séminaire de Chicoutimi*.—*Prospectus de la Faculté de médecine de l'université Bishop*.—PARTIE PRATIQUE : I, Dictée : L'araignée et l'abeille. — II, Dictée : Le premier vol de l'oiseau.—Arithmétique : Problèmes.—Exercices de rédaction. — DIVERS : Littérature canadienne : F.-X. Garneau. — Poésie : Québec. — Notice nécrologique : M. Bruno Pelletier.

Programme de l' "Enseignement primaire"

ANNÉE SCOLAIRE 1892-93

L'Enseignement primaire entre aujourd'hui dans sa quatorzième année d'existence. C'est un âge enviable pour une revue canadienne.

Depuis sa fondation, l'Enseignement primaire s'est donné pour mission d'aider l'instituteur et l'institutrice dans leur tâche quotidienne, de les instruire sur leurs devoirs professionnels et de les intéresser par la

publication de poésies, morceaux littéraires et causeries scientifiques.

Durant la nouvelle année scolaire 1892-93, nous nous efforcerons de rendre le journal aussi utile, instructif et amusant que possible.

UTILE : par la publication des DOCUMENTS OFFICIELS : *Avis du département de l'Instruction publique, des municipalités scolaires, des bureaux d'examineurs*.—Du RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION—Du COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ CATHOLIQUE DU CONSEIL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).—Du PROCÈS-VERBAL DES CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES qui ont lieu deux fois l'année à Québec et à Montréal.—Du RAPPORT DE M. LE PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE LAVAL.—D'une PARTIE PRATIQUE soignée contenant des *Dictées françaises choisies* et expliquées, s'appliquant au trois degrés du cours primaire : préparatoire, élémentaire et modèle ; des *Problèmes d'arithmétiques* empruntés aux besoins de la vie ordinaire ; des *Exercices de rédaction* propres à initier les enfants à la correspondance familière et commerciale et à leur inspirer de bonne heure le goût de la littérature ; des entretiens sur les *Sciences*

(1) L'Enseignement primaire publie toujours l'original de ces intéressantes délibérations.

élémentaires, dont la connaissance est indispensable à toutes les classes de la société.

INSTRUCTIF : chaque numéro de l'*Enseignement Primaire* contiendra un article ou deux de la rédaction, relatifs à la PÉDAGOGIE CANADIENNE ; une REPRODUCTION PÉDAGOGIQUE empruntée à nos confrères de France, Belgique, Suisse, etc. Nous continuerons notre PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE commencé l'année dernière. Une fois l'étude de la *Constitution canadienne* terminée, nous examinerons, en détail, L'ORGANISATION JUDICIAIRE au Canada. Les trois grands pouvoirs de l'État : le *Pouvoir exécutif* (le gouvernement), le *Pouvoir législatif* (les chambres), et le *Pouvoir judiciaire* (les tribunaux) ne seront plus confondus par ceux de nos lecteurs qui ne possédaient aucune notion de droit constitutionnel et administratif.

Si les loisirs du professorat nous en donne le temps, nous glanerons, à travers les rapports de MM. les INSPECTEURS D'ÉCOLES, les idées neuves, les remarques importantes, les passages instructifs et les réunirons en gerbes. Ce sera un moyen efficace de faire parvenir jusqu'à l'instituteur et à l'institutrice les observations, les critiques et les vœux des officiers préposés à l'avancement de l'instruction publique. Des ÉCHOS DU RECENSEMENT DE 1891 rendront de grands services à l'enseignement de la géographie. Une PETITE HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS mettra les maîtres et maitresses en mesure de faire connaître sommairement le passé de notre *Grande Voisine*.

Un récit circonstancié de la première réunion de l'ASSOCIATION D'ÉDUCATION DE LA PUISSANCE DU CANADA paraîtra dans les six premiers numéros de l'*Enseignement primaire* de la présente année.

AMUSANT : Désireux de joindre l'agréable à l'utile, nous publierons à chaque livraison UNE PAGE LITTÉRAIRE, HISTORIQUE et

SCIENTIFIQUE. Ainsi, sous le titre de *Littérature canadienne*, nous citerons Garneau, Ferland, Chauveau, Casgrain, Taché, Verreau, de Gaspé, Raymond, Cherrier, Provencher, etc., et à chaque citation nous ajouterons une courte notice biographique sur l'auteur. Nous avons copié ces pages avec joie, convaincu d'avance qu'elles ranimeraient le patriotisme dans tous les cœurs.

Il paraîtra aussi, durant l'année, une série de *Lectures historiques*, détachées des œuvres de Michaud, Thiers, Ampère, Montesquieu, Pigeonneau, Chateaubriand, Guizot, Balzac, Zévort, St-Simon, De Crozals, etc. Autant que possible nous dirons un mot de l'historien cité et de ses œuvres.

Plusieurs *Causeries scientifiques* tiendront les membres du corps enseignant au courant des transformations que les diverses sciences subissent chaque année. Un grand nombre d'autres sujets, tel que la *Bibliographie*, trouveront place à côté des matières ci-dessus mentionnées.

Nous prions nos abonnés, Messieurs les inspecteurs d'écoles et Messieurs les secrétaires-trésoriers des municipalités scolaires de bien vouloir nous fournir de nouvelles listes d'abonnés.

De notre côté, nous serons fidèles à nos promesses et à la devise que nous plaçons aujourd'hui en tête de l'*Enseignement primaire* :

Rendre le peuple meilleur.

C. J. M.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR par un ordre en conseil, en date du 8 juillet dernier (1892), de nommer le Révd. F. X.

Faguy, prêtre, commissaire des écoles catholiques de la cité de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 juin dernier (1892), de nommer M. F. D. Monk, avocat, commissaires des écoles catholiques de la cité de Montréal, en remplacement de M. J. H. Semple, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 11 juillet dernier (1892), de nommer le Très Révd. Dr. Shaw, commissaire des écoles protestantes de la cité de Montréal, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 8 juillet dernier (1892), de nommer le Très Révd. R. W. Norman, D. D., commissaire des écoles protestantes de la cité de Québec, en remplacement de lui-même, son terme d'office étant expiré.

Révocation d'ordre en conseil

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 juin dernier (1892), de révoquer l'ordre en conseil, No. 94, en date du 16 mars dernier (1892), divisant la paroisse de Yamachiche, comté de Saint-Maurice, pour les fins scolaires, et rétablir l'état de choses qui existait avant la passation de l'ordre en conseil, No. 247, du premier de mai 1891.

Délimitations de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 juin dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Tite, dans le comté de Champlain, les lots Nos. 296, 297, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 248, 249, 250 et 251, du cadastre de la dite paroisse de Saint-Tite, et les annexer à la municipalité scolaire du village de Saint-Tite, dans le dit comté, pour les fins scolaires, à compter du premier de juillet 1892.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 25 juin dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire du village de Sainte-Thérèse, dans le comté de Terrebonne "la Grande Ligne, la Côte Saint-Louis et le Coteau Saint-Louis, moins la partie de la Côte Saint-Louis, à l'ouest du chemin de la Grande Ligne," et annexer ces territoires à la municipalité scolaire de la paroisse de Sainte-Thérèse, pour les fins scolaires, et ce, nonobstant l'arrêté en conseil du dix avril 1862, pour prendre effet au premier de juillet prochain.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 juin dernier (1892), de détacher de la municipalité scolaire du Sault au Recollet, comté d'Hochelega, les lots Nos. 1 à 99, inclusivement, aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault au Recollet, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Saint-Charles du bas du Sault."

L'érection ci-dessus ne devant prendre effet que le premier jour de juillet 1892.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 8 juillet dernier (1892), de détacher de la municipalité de Saint-Mathieu de Rioux, comté de Rimouski, les propriétés Nos. 135, 136, 137, 138 et 139 du cadastre de la dite paroisse, et les annexer pour les fins scolaires à la municipalité de la paroisse des Trois-Pistoles, comté de Témiscouata.

Cet ordre en conseil ne prendra effet que le premier de juillet prochain (1893).

Erections de municipalités scolaires

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 24 juin dernier (1892), d'ériger en municipalité scolaire la paroisse de Saint-Mathieu, comté de Saint-Maurice, avec les limites décrites tant dans la proclamation du 17 juillet 1876 que dans celle du 31 mai 1887, sous le nom de "Saint-Mathieu."

Ériger en municipalité scolaire tout le canton Patton, dans le comté de Montmagny, sous le nom de "Sainte-Appoline," pour prendre effet le premier juillet 1893.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

Québec, août 1892.

FONDS DE PENSIONS DES FONCTIONNAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
OPÉRATION DE L'ANNÉE SCOLAIRE, 1891-92.

REVENUS ET DÉPENSES, S. R. P. Q., ART. 2262 ET 2264.

Revenus :—

Retenues à 2%.

Sur la subvention aux écoles publiques.....	3,200 00	
“ “ “ supérieures.....	1,000 00	
Sur les traitements des professeurs des écoles normales.....	335 26	
“ “ inspecteurs d'écoles.....	598 00	
“ “ fonctionnaires des écoles sous contrôle..	12,975 87	
Sur les pensions annuelles.....	556 68	
Retenues payées directement par les fonctionnaires.....	42 71	
Intérêt jusqu'au 30 juin 1891 sur le montant capitalisé.....	8,285 49	
Subvention du gouvernement pour l'année 1891-92.....	1,000 00	
Déficit du revenu sur la dépense.....	1,666 08	
Total.....		29,660 09

Dépenses :

Montant des pensions payées en 1891-92	29,250 40	
Versements remis et payés sur le revenu.....	43 44	
Dépenses ordinaires.....	366 25	
		29,660 09
Balances accumulées de 1886 à 1891	25,513 56	
A déduire le déficit de l'année 1891-92	1,666 08	
Balance en dépôt au Trésor Provincial.....		23,847 48

REVENU CAPITALISÉ, S. R. P. Q., ART. 2261.

1891—juin 30—Revenu accumulé depuis 1880.....		169,483 71
Revenu de l'année 1891-92.....		
Retenues appartenant au capital.....	31 45	
Retenues faites sur les pensions.....	2,847 95	

Total.....	2,879 40	
A déduire, montant remis sur capital	151 81	
		2,727 59
1892—juin 30—Montant capitalisé à cette date		172,211 30

Nombre et montant des pensions payées en 1891-92.		
Pensionnaires âgés de 56 ans et au-dessus 102, ont reçu.....	18,413 06	
“ “ 55 “ et au-dessous 241 “	10,837 34	
Totaux.....	343	29,250 40

Nombre d'hommes qui ont reçu une pension 72, ont reçu.....	16,608 06	
“ de femmes “ “ “ 257 “	11,176 70	
“ de veuves “ “ “ 14 “	1,465 64	
Totaux.....	343	29,250 40

Pensions payées pour la 1ère fois en 1890-91, hommes 5 ont reçu.....	1,049 70	
“ “ “ “ “ femmes 46 “	1,035 40	
		2,085 10

**Quatre-vingt-quinzième conférence
de l'Association des Instituteurs de
la circonscription de l'école nor-
male Jacques-Cartier, Mont-
réal, tenue le 27 mai
1892**

Étaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'école normale Jacques-Cartier ; M. H. Desrochers, Ptre ; MM. Lalonde et Geoffrion, Eccl. ; M. B. Lippens, inspecteur ; M. U. E. Archambault, surintendant local ; MM. J. O. Cassegrain, A. D. Lacroix, F. X. P. Demers, L. A. Primeau, G. Famelart, N. Desrochers, W. H. Tétrault, E. Ducharme, T. M. Reynolds, J. E. Leroy, L. J. R de Bellefeuille, H. Bergeron. L. G. Robillard, G. E. Pagé, M. Lanctôt, J. C. St-Amour, J. M. Perrault, D. Chouinard, E. C. Thibault, E. A. Desroches, Z. Baulne, J. S. Teasdale, L. Doré, F. Letonturier, C. Leblanc, N. Belisle, L. T. Allaire, I. Nadon, A. P. Géli-nas, N. Latrémouille, N. Barthélemy, H. O. Hogan, P. J. Leitch, J. A. Corcoran, N. Nolin, A. Chatigny, Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'école normale Jacques-Cartier.

Vu l'absence du président et du vice-président, M. L. A. Primeau est appelé à ouvrir la séance.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière conférence.

Sur proposition de M. Perrault, appuyé par M. Robillard, M. H. Bergeron est élu trésorier *pro-tempore*. Ce dernier perçoit immédiatement la contribution des mem-bres.

ELECTION DES OFFICIERS

Il est proposé par M. Famelart, appuyé par M. Tétrault que MM. Perrault et Robillard soient nommés scrutateurs.

Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résul-tat suivant :

Président.....M. W. H. Tétrault ;
Vice-Président.....G. Famelart ;
Secrétaire.....Nap. Brisebois ;
TrésorierH. Bergeron ;
Bibliothécaire.....J. O. Cassegrain ;

M. Robillard propose, appuyé par M. Tétrault, que MM. Lacroix, Reynolds, Cha-tigny, Primeau, Letonturier, Ducharme, Cas-segrain, Leblanc et le moteur soient élus con-seillers.

Adopté.

Les élections étant closes, M. Tétrault occupe le fauteuil présidentiel.

Il est alors proposé par M. Demers, secondé par M. Lacroix, que des remercie-ments soient offerts aux officiers sortant de de charge.

Adopté.

Le conseil d'administration fait rapport à l'assemblée qu'il a décidé de maintenir l'avis de motion donné par M. Famelart, lors de la dernière conférence, lequel a trait à la cons-titution ainsi qu'aux règlements de cette association.

Le rapport du conseil d'administration est accepté.

M. Famelart donne aussitôt lecture d'une série d'amendements élaborés en comité, et propose, appuyé par M. Robillard, que ces amendements à la constitution, ainsi qu'aux règlements de l'association, soient adoptés sans discussion, et cela pour deux raisons : 1o. afin de ménager du temps pour le reste de la besogne à faire ; 2o. ces amendements parlent suffisamment par eux-mêmes.

M. Primeau, secondé par M. Leroy, propose en anendement que ces amendements soient au contraire soumis les uns après les autres à la libre discussion de l'assemblée.

Adopté sur division.

Après une longue discussion et à cause surtout de la divergence d'opinions sur quelques-uns des amendements en question, l'assemblée renvoie tout le travail devant le nouveau conseil d'administration qui devra faire rapport à ce sujet à la prochaine conférence.

Sur proposition de M. A. D. Lacroix, appuyé par M. F. X. P. Demers, il est résolu que les membres de cette association désire exprimer à M. Emard, ancien instituteur, leur vif plaisir à l'occasion de l'élévation de son fils, M. le chanoine Emard, à la haute dignité d'évêque de Valleyfield.

Le père de Mgr Emard est un des instituteurs les plus méritants de la province, l'un des membres les plus assidus de l'association et l'un de ses plus dignes présidents ; c'est à ces différents titres que les anciens confrères de M. Emard lui offrent leurs cordiales félicitations, en le priant de les faire agréer à Mme Emard et à tous les membres de sa nombreuse et respectable famille.

Sur proposition de M. T. Reynolds, appuyé par M. A. P. Gélinas, il est résolu que copie de cette résolution soit adressée à M. Emard et transmise à la presse avec prière de la publier.

Le comité formé de MM. Famelart, Robillard et Nadon fait rapport et M. Robillard, au nom de ce comité, donne lecture d'une requête adressée au Conseil de l'Instruction publique. (1)

M. Lippens partage les idées exprimées dans la requête, et promet, pour sa part, de faire allusion à cette question dans son prochain rapport.

L'assemblée adopte la requête qui devra être transmise au Conseil de l'Instruction publique le plus tôt possible.

(1) Cette requête a été publiée dans *l'Enseignement primaire* du 20 juin dernier.

M. Demers propose, appuyé par M. Primeau, qu'un vote de félicitations soit offert à M. E. U. Archambault à l'occasion du 59^e anniversaire de sa naissance qui arrive aujourd'hui même, et qu'il veuille bien aussi accepter, ainsi que pour sa famille, nos vœux les plus sincères de santé et de bonheur.

Cette proposition est adoptée en même temps qu'elle soulève de nombreux applaudissements.

M. Archambault, touché de cette marque d'estime et de confiance, remercie cordialement l'assemblée des excellents souhaits qu'elle vient de lui faire ainsi qu'à sa famille et prie MM. les membres de bien vouloir croire que son dévouement pour eux est toujours le même. Votre attachement pour moi, et la confiance que vous me témoignez, dit-il, me font plaisir ; avec cela, MM., je supporterai plus facilement les quelques contrariétés qui pourront me venir d'ailleurs.

M. Archambault parle ensuite du prochain congrès qui aura lieu au commencement de juillet sous les auspices de la *Dominion Educational Association*. Et il annonce ensuite que c'est le désir du Surintendant de l'Instruction publique que les écoles catholiques figurent à l'exposition scolaire qui aura lieu à Montréal pendant le congrès pédagogique. Il prie tous les professeurs de s'y préparer sérieusement. Quoique le temps soit court, ajoute-t-il, nous ne pouvons pas rester en arrière des autres et je compte sur vous, sur votre bonne volonté pour que nous puissions figurer le mieux possible à cette exposition scolaire.

SUJET DE DISCUSSION

Réformes à apporter dans l'enseignement primaire pour obvier au SURMENAGE INTELLECTUEL chez les élèves.

M. Tétrault prend le premier la parole. Il admet l'existence du surmenage intellectuel dans nos écoles, et il l'attribue d'abord à la

multitude de connaissances qu'on exige aujourd'hui d'un enfant dont le séjour à l'école tend à devenir, vu les exigences de la vie aujourd'hui, de plus en plus court. D'un autre côté on voit les matières s'ajouter les unes aux autres au programme, et par suite les connaissances qu'un élève doit acquérir, se multiplier presque en raison inverse du peu de temps pendant lequel l'enfant fréquente l'école. A quel résultat peut donc conduire un tel système ? Aurait-on la prétention de croire qu'un semblable système puisse tendre vers la perfection ? Assurément, non.

Aux causes du surmenage intellectuel que M. Chatigny signale dans sa lecture, M. Tétrault en ajoute une quatrième, savoir : celle qui résulte de l'enseignement obligatoire du français et de l'anglais sur un même pied d'égalité.

A propos des programmes, M. Tétrault dit qu'ils sont rédigés complètement en dehors de notre concours. On ne nous consulte jamais sur les réformes à y apporter. Le programme des études, tel que nous l'avons aujourd'hui, est si surchargé que, pour le voir en entier, il faudrait pour le moins deux fois plus de temps qu'on n'en saurait disposer.

M. Tétrault est aussi d'opinion que si on ne peut rien contre les programmes, ni les heures de classe, puisque notre compétence semble être nulle en ces matières, il n'en est pas ainsi des leçons et des devoirs trop longs et trop nombreux.

Là, l'instituteur peut, par une préparation soignée de ses classes, par des explications claires et précises, faciliter de beaucoup le travail de l'élève et lui procurer quelques moments de récréation, de délassement, que tout élève consciencieux de remplir son devoir ne pourrait avoir autrement. Si à cela, on ajoute des devoirs pas trop longs, ni au-dessus de la capacité moyenne des élèves, alors ces élèves auront le temps de se rendre compte de ce qu'ils font, et aimeront l'étude et l'école.

En terminant M. Tétrault se déclare en faveur de l'enseignement oral de certaines matières. L'histoire et la géographie, dit-il, se prêtent d'une manière admirable à ce mode d'enseignement.

M. l'abbé Verreau, appelé à faire connaître sa pensée, se borne à faire quelques remarques sur la manière d'enseigner.

En France, en Allemagne et aux Etats-Unis, on travaille, dit-il, on étudie, on perfectionne les méthodes d'enseignement. Nous aussi nous devons travailler, étudier et nous appliquer à rendre meilleures nos méthodes. Car nous ne saurions demeurer indifférents au progrès.

Le programme des études primaires ne me paraît pas absolument surchargé. Sans doute, plusieurs matières nouvelles y ont été ajoutées. Cela est dû aux exigences de nos jours. En effet, on exige aujourd'hui de l'élève qui laisse l'école plus de connaissances que l'on en exigeait autrefois. Nous sommes à une époque où l'enfant doit savoir beaucoup, et cela à un âge relativement peu avancé.

On a parlé, tantôt, d'enseigner oralement l'histoire, la géographie, la grammaire etc., Cela est très bien, et je ne conçois pas que l'on doive procéder autrement.

Le tableau de l'emploi du temps doit être aussi rédigé avec soin et prudence, de façon que les matières soient bien proportionnées aux divers degrés du cours, que le tout s'enchaîne parfaitement et que la distribution du temps soit en raison de l'importance des matières.

Il faut aussi se défier de nous-mêmes. Car nous sommes un peu portés à aller vite et loin. Sachons nous contenter de peu à la fois, et voyons à ce que les élèves comprennent et appliquent bien une règle donnée.

Enfin, travaillons à perfectionner nos méthodes et gardons-nous de croire trop vite au surmenage intellectuel chez les élèves.

M. Famelart succède à M. l'abbé Verreau. Sa lecture est une critique sévère de la lecture de M. Chatigny publié *in extenso* dans la livraison d'avril dernier du *Journal de l'Instruction publique*, ainsi que des avancés de ceux qui se sont exprimés dans le sens de cette lecture à la dernière conférence.

Il reproche d'abord à M. Chatigny de n'avoir pas traité le sujet qu'il avait à traiter et d'y en avoir substitué un autre de son choix.

Le premier soin d'un conférencier qui doit traiter une question, dit-il, est de s'enquérir parfaitement du sujet à traiter. M. Chatigny m'a paru ignorer ce principe, si banal qu'il soit. Cependant, aujourd'hui moins que jamais, il s'agit d'éluder ce principe.

Le plan d'une lecture, pour celui qui pense qu'il y a surmenage, est aujourd'hui tout tracé, et celui qui est consciencieux de traiter la question ne saurait s'en écarter. Les causes dont dépend ce surmenage sont au nombre de trois, dit-on, savoir :

1° Un programme surchargé.

Le conférencier nous dira là-dessus les branches à retrancher.

2° Des heures trop longues.

Le conférencier nous mettra sous les yeux un tableau moderne de l'emploi du temps en rapport avec le nouveau programme.

3° Des leçons et des devoirs trop longs et trop nombreux.

Cela aura trait évidemment aux méthodes, et le conférencier devra nous faire connaître les réformes à apporter dans nos méthodes.

Voilà ce que devra être une telle lecture.

Mais, qu'on ne vienne pas me dire que *les programmes d'étude ne sont pas de notre ressort et que nous n'y pouvons rien.*

Tout ce qui touche à l'enseignement nous concerne. En venant ici, nous n'avons la prétention que d'exprimer notre façon de penser, et non de faire des lois. Dès lors, c'est un piètre stratagème que celui de se retrancher derrière ce "*nous n'y pouvons rien.*"

"Tout le monde se plaint de l'encombrement des programmes," dit M. Chatigny.

Ainsi le conférencier, à notre dernière assemblée, ne semble pas faire grand cas de l'opinion de ceux qui composaient la commission chargée d'étudier la question des programmes, et ignore peut-être à plaisir leur décision, pour la bonne raison qu'elle ne pouvait être utile à plaider sa cause.

Certains, continue M. Famelart, s'y sont mal pris pour étudier la question. On a péremptoirement déclaré que les programmes étaient surchargés. Et quand il leur fut demandé ce qu'il y avait à retrancher, on nous répondit : " Nous n'en savons rien." Surchargé était une déduction à atteindre et non un verdict tout fait à adopter.

Ici, M. Famelart lit le rapport du sous-comité chargé d'étudier la question des programmes, et dont la conclusion est connue de tous.

Il met ensuite en opposition les opinions contradictoires de certains réformateurs touchant l'enseignement du dessin et de l'agriculture.

Il réfute aussi certaines assertions d'une brochure : *l'Hygiène dans nos écoles*, je crois, et montre que la phrase attribuée à Mgr Freppel ne s'applique pas à nos écoles.

M. Famelart dit qu'on a confondu le surmenage physique avec le surmenage intellectuel. Il explique la nature de l'un et de l'autre d'une façon précise, et montre qu'il est aisé cependant, dans certains cas, de les prendre l'un pour l'autre, de les confondre.

Dans l'anxiété où l'on est de donner des leçons et des devoirs courts, il est à craindre, dit-il, qu'on ne tombe dans l'excès contraire à celui qu'on voudrait éviter, en les donnant beaucoup trop courts.

Il montre aussi le cas que l'on doit faire de celui qui s'est permis de critiquer ceux qui donnent à leurs élèves des vers à traduire en prose.

Jusqu'à présent, dit M. Famelart, je me suis servi des arguments de la partie adverse et j'en ai montré l'inanité.

Puis il termine en déclarant de nouveau que les programmes sont excellents, et que les seules réformes à opérer dans l'enseignement ont trait aux méthodes.

Niant l'existence du surmenage intellectuel dans nos écoles, il doit n'avoir aucun remède, aucune réforme à apporter contre ce prétendu mal. Au point de vue physique, il suggère la gymnastique, que l'on devra considérer plutôt comme une leçon qu'un simple amusement.

Il se déclare contre l'introduction du militarisme dans nos écoles, ainsi qu'il se pratique dans certaines institutions.

Enfin, au cours des quelques remarques qu'il fait à propos d'éducation morale, il critique sévèrement la suggestion qui a été faite de tout mettre sur le programme, tout en omettant certaines parties dans l'exécution, à l'instar de plusieurs institutions. Car un tel programme ne tarde guère à être connu de ceux mêmes qu'il trompe, et de tels maîtres qui usent ainsi du mensonge sont inhabiles à bien diriger la jeunesse.

M. le président résume les débats et félicite ceux qui y ont pris part.

Et la séance est levée,

NAP BRISEBOIS,
Secrétaire.

Conseils pédagogiques

On reproche souvent aux enfants deux grands défauts qui s'opposent à leur avancement à l'école : ils n'ont pas de goût pour ce qu'ils y apprennent ; ils s'y ennuiant.

Examinons ces deux points et voyons où se trouvent les véritables coupables.

1. *Les enfants n'ont pas de goût pour l'instruction.* A qui la faute ? Est-ce que

l'enfant, de sa nature, n'aime pas à connaître, à apprendre, à s'instruire ? Certes, personne ne saurait nier cette curiosité naturelle que l'on retrouve chez les élèves. Ils veulent tout savoir, tout comprendre. Eh ! bien, comment se fait-il qu'il soit si difficile de leur inspirer le goût de l'étude ? C'est que l'enseignement du maître et de la maîtresse n'est pas assez attrayant, qu'il ne revêt pas une forme convenable à l'âge et à l'avancement de ceux à qui il s'adresse.

2. *Les enfants s'ennuient à l'école.*

Ce n'est pas étonnant. Dans la plupart des classes, les élèves sont à peine occupés le tiers de la journée. Puis enfermés entre quatre murs, obligés de garder le silence et bien souvent de respirer un air corrompu, n'ayant rien à donner en pâture à leurs facultés naissantes constamment à la recherche du nouveau, comment voulez-vous qu'ils ne meurent pas d'ennui dans leur prison.

Occupez, occupez continuellement les élèves ; variez les exercices ; démontrez l'utilité de ce que vous enseignez, et vous verrez la vie studieuse, l'émulation, la satisfaction renaître rapidement dans votre école.

Même en observant les conseils ci-dessus, l'instituteur n'arrivera qu'à de bien faibles résultats s'il ne porte un véritable intérêt à ses élèves, s'il ne leur témoigne un amour sincère, une affection de tous les instants.

Attrait, variété, amour, voilà le véritable fondement de la discipline.

C.-J. MAGNAN.

Préparation de la classe

— Prenez vos cahiers, Mesdemoiselles. Voici la dictée : La... Rose.

— Nous l'avons faite, Mademoiselle, répondent deux ou trois élèves.

.....
Si vous aviez préparé votre classe, cela ne vous arriverait pas.

On ne sait pas encore assez, dans l'enseignement primaire, quoiqu'on l'ait répété bien souvent, *qu'il est absolument nécessaire de bien préparer sa classe*, si on ne veut pas perdre le temps, ou tout au moins s'exposer à l'employer peu utilement.

Il est cependant bien facile de voir ce qui arrive quand on ne prépare pas sa classe—sans parler de la visite inattendue de l'inspecteur primaire, qui doit emporter une impression bien fâcheuse de votre classe.

Ainsi, Mademoiselle, vous n'avez pas préparé votre classe. Vous donnez une dictée au hasard. Vous mettez d'abord une minute à la chercher. C'est non seulement une minute de perdue, mais une occasion de dissipation pour vos élèves. Votre inspecteur étant là, vous vous sentez en faute; vous vous hâtez pour mettre fin au bavardage des enfants, peut-être même pour faire croire à votre supérieur que le sujet était choisi à l'avance et vous dictiez le premier titre qui vous tombe sous les yeux.

—Mademoiselle, nous l'avons faite, dit une élève.—Non, dit une autre.—Mais si, répète la première avec une troisième. Mais non, Mesdemoiselles, ce n'est pas possible, vous vous trompez, etc. Une discussion s'engage entre les élèves d'une part et la maîtresse de l'autre. Vous voyez d'ici le désordre. La pauvre maîtresse perd la tête, se fâche, prend l'inspecteur à témoin que ses élèves ne sont pas gentilles et donne enfin une autre dictée.

Voilà un premier inconvénient. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette dictée, prise au hasard, n'a aucun rapport avec ce que les élèves ont vu jusqu'à ce jour. Il serait bien à désirer que tout maître fût convaincu *qu'il est absolument impossible, quels que soient ses titres et sa capacité, de bien faire sa classe sans l'avoir préparée.*

Et vous demande-t-on une préparation bien longue? Ce travail va-t-il vous prendre une partie considérable de vos rares loisirs?

Ne vous effrayez pas. 15 à 20 minutes par jour vous suffiront largement à consigner sur un carnet les exercices à faire avec quelques observations auxquelles ils peuvent donner lieu.

Voici comment je comprends la préparation à l'école primaire. Prenons une dictée, puisque c'est au sujet d'une dictée que nous avons été amené à parler de la préparation de la classe.

On cherchera d'abord une dictée qui ait rapport à l'une des dernières leçons de grammaire, ou de révision selon les cas. Mais il ne suffit pas de voir sur un journal pédagogique : dictée sur l'accord des verbes, sur les participes, etc., et de donner cette dictée parce qu'elle correspond à votre programme de grammaire. Il est indispensable de lire la dictée, pour voir si elle est à la portée des élèves. Aucun maître n'ignore, (nous parlons à ceux de la campagne), que les devoirs que l'on trouve sur les journaux pédagogiques sont généralement au-dessus de la force du cours auquel ils sont destinés. Par cette rapide lecture on se rendra compte des difficultés de la dictée. On verra les explications à donner, on notera peut-être un exercice à faire comme devoir, etc. Et si l'on se trouve embarrassé sur un nom ou un fait historique, sur le sens précis de quelques mots—ce qui peut arriver à tout le monde—ce sera le moment de consulter son dictionnaire.

* * *

Si M. X. avait jeté un rapide coup d'œil sur la phrase de la dictée qu'il voulait faire analyser oralement : " Je te parlerai de l'affaire que tu m'avais confiée," il n'aurait pas laissé analyser *que*, conjonction, *m'avais* et *confiée* séparément, et comme deux verbes actifs.

(L'Éducation Nationale.)

Convention des instituteurs de la Puissance du Canada

La première réunion de l'*Association d'éducation de la Puissance* a eu lieu à Montréal au mois de juillet dernier. Les séances ont duré trois jours, du 5 au 8, et ont eu lieu dans une des salles du *High school*, rue Peel. Un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices, venus de toutes les parties du pays, ont suivi les délibérations du congrès.

Quelques jours avant la convention, un *Bulletin officiel* de l'association avait été adressé aux membres du corps enseignant. Cette brochure, d'une fort jolie forme typographique, contenait tous les renseignements nécessaires à ceux qui désiraient se rendre à Montréal pour prendre part au congrès. A propos de ce *Bulletin*, nous ferons remarquer que nous avons été très surpris de ne pas y trouver une seule page en français. Sur les 70 pages qu'il contient, on aurait bien pu en imprimer trois ou quatre en notre langue maternelle, afin de permettre à la majorité des instituteurs et des institutrices de la province de Québec de comprendre l'invitation qu'on leur adressait.

Le succès de la convention a été considérable quant au nombre, au *décorum*, à l'éclat et au prestige que de telle réunion donne à la famille enseignante.

Nous aurions voulu fournir aux lecteurs de *l'Enseignement primaire* un compte-rendu fidèle, détaillé et circonstancié de tout ce qui s'est fait et dit au congrès. Nous aurions voulu constater *de visu* ce que ce genre de conférence pédagogique a de supérieur à nos associations sectionnelles; ce que les éducateurs de la province française de Québec peuvent retirer, au point de vue pédagogique, de réunions mixtes. Mais l'homme propose et Dieu dispose : huit jours avant l'ouverture de la convention, nous

fûmes victimes d'un accident de voiture qui nous cloua au lit durant plusieurs jours. Les renseignements que nous donnons aujourd'hui, nous les avons glanés un peu partout et groupés de manière à être agréable à nos abonnés.

1ÈRE JOURNÉE

Ouverture de la Convention

Dans l'après-midi du 5, à trois heures, a séance s'est ouverte sous la présidence de Sir W. Dawson qui entama la série des discours de bienvenue.

"La Confédération, a-t-il dit, a laissé aux provinces le soin de veiller à leur système d'éducation, mais il ne faut pas que cette concession dégénère en organisation sectionnelle; nous devons, ajoute-t-il, créer de suite entre les branches du même arbre, un sentiment qui en consolide les ramifications, un sentiment canadien, un sentiment impérial, si c'était possible" (1).

"De là l'origine de cette association qui n'a cru mieux faire que de s'installer pour ses débuts en plein cœur du Canada, pour y ouvrir ce que l'on peut appeler le *Dominion Educational Parliament*."

Sir W. Dawson, en terminant, a présenté M. Gédéon Ouimet, surintendant de l'instruction publique à Québec, qui a fait un bref exposé du système qui régit l'éducation dans sa province.

C.-J. M.

(à suivre.)

(1) Nous ne voyons pas la nécessité de créer un *sentiment impérial* au Canada. La récente décision du Conseil Privé, à l'égard des écoles du Manitoba, est loin de nous attirer dans cette voie. Créons un *sentiment canadien sans mélange*, car le terme des destinées de notre pays sera inévitablement l'indépendance.

BIBLIOGRAPHIE

TRAITÉ CLASSIQUE D'ECONOMIE POLITIQUE, selon la doctrine de Léon XIII
—Par F.-A. BAILLAIRGÉ, P^{TRE}, Joliette.

M. l'abbé Baillaigé a eu la gracieuseté de nous faire parvenir son dernier ouvrage sur l'économie politique : un joli petit volume de plus de trois cents pages, bien imprimé et relié avec goût.

C'est la première production de ce genre au Canada. Aussi, applaudissons-nous à deux mains à l'initiative hardie de notre confrère de l'*Étudiant*.

L'auteur donne à son travail la forme socratique, par question et réponse, et suit la méthode d'observation, c'est-à-dire du connu à l'inconnu, pour arriver aux vérités qu'il veut faire comprendre. Cette forme catéchitique et cette méthode expérimentale rendent la lecture du livre rapide, facile et attrayante.

L'ouvrage comprend quatre parties :

1. De la *production* de la richesse.
2. De l'*échange* (ou de la *circulation*) de la richesse.

3. De la *répartition* de la richesse.

4. De la *consommation* de la richesse.

Chaque *partie* est habilement subdivisée en *chapitres*, *sections* et *articles* qui permettent au lecteur de saisir avec facilité l'enchaînement des idées et de retenir, sans effort, l'ensemble des démonstrations. Un grand nombre de citations heureuses, très bien agencées, donnent au travail un intérêt toujours croissant.

M. Baillaigé a comblé une véritable lacune dans nos programmes d'enseignement et nous souhaitons ardemment que tous les jeunes Canadiens s'inspirent de ses idées aussi droites que chrétiennes.

L'ouvrage est destiné à la jeunesse des collèges et des académies. Ici, qu'il nous soit permis de formuler un vœu : ce *Traité d'économie politique* a sa place dans nos écoles

primaires où se forment les trois quarts des citoyens de notre pays.

Avant de terminer, relevons une phrase à propos d'éducation : " Les collèges classiques prétendent donner des sujets tout aussi nécessaires au pays que les instituteurs." Ceci à propos des dépenses faites pour le maintien de nos écoles normales. Exceptant le clergé qui sort des collèges classiques, nous soutenons que l'instituteur est *dix, vingt* fois plus nécessaires au pays que ne l'est l'avocat, le notaire et le médecin. Le bon instituteur, la véritable institutrice, voilà le bras droit du curé dans la paroisse, ceux en qui la patrie confie ses espérances.

Voilà pourquoi l'élève de l'école normale, coûtant *vingt-huit* fois plus à l'Etat (1) que l'élève du collège classique, est encore supérieur à ce dernier par sa haute et noble mission, toute pleine de difficultés et d'abnégation.

L'élève de l'école normale est lié par un contrat à se vouer au service du pays ; l'élève du collège est maître de son avenir, libre et redevable de ce qu'il possède qu'à ses parents et non à l'Etat.

Il est facile de comprendre que le premier mérite bien plus de sacrifices, de la part du pouvoir public, que le second. Cela dit sans vouloir nullement nuire aux collèges classiques que nous voudrions voir combler des largesses gouvernementales. Ils ont été notre arche de salut dans le passé et nous soutiendront dans l'avenir.

—
ANNUAIRE DU SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI.—
1892. Brochure de 134 pages contenant une foule de renseignements très intéressants sur l'institution dont elle porte le nom.

(1) Ça dépend de la manière de calculer.

Le Séminaire de Chicoutimi vogue à pleine voile sur la mer du progrès.

Merci pour l'envoi de ce document que nous avons parcouru avec plaisir.

22ND ANNUAL ANNOUNCEMENT of the Faculty of Medicine—UNIVERSITY OF BISHOP'S COLLEGE.—1892-93.

Nous sommes reconnaissants envers les autorités de l'université Bishop, qui ont bien voulu penser à nous lors de la distribution de leur *Prospectus*.

C.-J. M.

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

L'ARAIGNÉE ET L'ABEILLE

“Tu es bien *bonne* de tant te tourmenter pour chercher ta nourriture, disait une araignée à une abeille *diligente*. A ta place, avec les *ressources* dont tu disposes, je voudrais me procurer le nécessaire sans le moindre travail. Que ne fais-tu comme moi la guerre aux insectes sans *défense* !

— Tais-toi, *infâme scélérate*, s'écria l'abeille, n'as-tu pas *honte* de ne vivre que de la *mort* d'autrui ! Pour moi *sans nuire* à personne, je sais me suffire. L'homme, qui se nourrit de mon miel, me bénit et se plaît à me préparer ma demeure, tandis qu'il détourne de toi ses *regards* et ne manque jamais de détruire *ta trame meurtrière*.”

Enfants ! honte aux paresseux et aux traîtres.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS

Leçon de chose très courte sur *l'abeille* et les services qu'elle nous rend. = Tu es bien *bonne* de... Tu es trop bonne, tu es même

bien sotté de...—Indiquer plusieurs adjectifs qui doublent la consonne au féminin (*gras, las, cruel...*). = *Diligent*. Prompt, actif, qui travaille sans cesse et avec soin. = Avec les *ressources* dont tu disposes... Avec ton aiguillon, avec la cire et le miel que tu sais fabriquer. = Trouver un mot de la même famille que : *défense* (défendre...) *honte* (honteux...) *mort* (mortel...), *regard* (regarder...) = *Infâme scélérate*. Coupable de grands crimes ou capable de les accomplir. = *Trame meurtrière*. La toile tendue par l'araignée pour arrêter les insectes au passage.

NOTA.—1^o Transcrire la dictée en remplaçant *tu* par *vous*. = Bien examiner l'abeille, puis l'araignée ; les décrire en indiquant en quoi elles se distinguent l'une de l'autre.

II

DICTÉE

LE PREMIER VOL DE L'OISEAU

Lorsque les grandes plumes ont assez d'étendue pour que les petits puissent se fier à leurs ailes, alors le père et la mère les invitent à quitter le *nid* 1 ; ils les y forcent en se tenant à quelque distance, en ne leur portant plus la nourriture, mais en les obligeant à la venir chercher.

Cet exercice, le jour où il a lieu la première fois, commence avec l'*aurora* 2, et ce jour est pour la famille pleine d'*agitation* 3, et de *sollicitude* 4 ; on entend les cris répétés des petits qui expriment leurs besoins pressants, et probablement la méfiance qu'ils ont de leurs forces pour un essai qu'ils n'ont pas encore fait. Le père et la mère, partagés entre la *tendresse* 5 qui les pousse vers leurs petits, et la *nécessité* 6 qui les en tient éloignés, expriment l'affection de ce double sentiment par les mouvements ; ils s'approchent, ils s'éloignent, ils invitent, ils encouragent les petits en leur répondant ; le besoin qui

les presse et qui commande, les détermine enfin ; ils prennent leur essor 7 et s'élancent vers le père et la mère qui, quelquefois s'éloignent à l'instant, pour les conduire plus loin et pour les enhardir.

Il est aisé de s'imaginer *quelle* 8 est la douceur de ce moment pour la famille réunie : mais si cet instant est plein de charmes, il est aussi rempli de dangers.

LEÇON ET EXPLICATIONS

1. *Nid*, dérivés *niché*, *nitée*.—2. *Aurore* : différentes heures du jour ; *aube*, *jour*, *crépuscule*, *nuite*. Les définir.—3. *Agitation* : mouvement violent du corps ou de l'âme, inquiétude, révolution : agitation de l'*air*, des *flots*, de la société. Sens de *agiter* dans *agiter ses bras*, *agiter une question*, la *passion agite*, *l'homme s'agite* et Dieu le mène.—4. *Sollicitude* : soin affectueux et inquiet.—5. *Tendresse*, différence entre affection (mère ou ami), amour (mère), tendresse (frère), sollicitude (parents, maître).—6. *Nécessité* : différence entre le besoin et nécessité (lat. *necessitas*).—7. *Essor* : action de prendre son vol ; au figuré, début énergique, affranchissement, développement.—8. *Quelle*. Règle de ce pronom devant le verbe ; faire connaître par des *exemples* la différence qui existe entre le pronom *quelle* et l'adjectif. *Quel* pronom est compl. du verbe et s'accorde avec le sujet placé après.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Un courrier a parcouru 647 milles ; il lui en reste 234. Combien en avait-il à faire ?

Solution :

Il lui en reste :
 $647 + 234 = 881.$

2° Un marchand a acheté d'une maison de commerce 6745 verges de tweed ; quelques jours après, il en a cédé 3634 verges à l'un de ses confrères. Combien lui en reste-t-il ?

Solution :

Il a acheté :

6745, et vendu :
3634

Il lui reste...3111 verges.

3° Une personne a \$3600 de rente par année. Quelles sont ses économies, si elle emploie \$1200.00 pour les dépenses de sa maison ; \$250 pour son loyer et \$300 pour des aumônes ?

Solution :

Revenus	\$3600
Dépenses de maison.....	\$1200
" de loyer.....	250
Aumônes.....	300
	————— 1750

Rép.—Il lui restera \$1850

4° On divise \$6426 en 7 partis. A en prend 3 parties ; B prend le reste. Combien chacun reçoit-il de cette somme ?

Solution :

$$\begin{array}{r} 7 \overline{) 6426} \\ \underline{ 49} \\ 1526 \\ \underline{ 147} \\ 556 \\ \underline{ 525} \\ 31 \end{array}$$

Part de A : $918 \times 3 = 2754$

Part de B : $6426 - 2754 = 3672.$

5° On achète 120 moutons à \$1.75 la pièce et on les revend \$260.30. Combien a-t-on gagné ?

Solution :

On a payé les moutons :

$\$1.75 \times 120 = \$210.00.$

On a gagné :

$\$260.30 - 210 = \$50.30.$

6° On a partagé une somme d'argent entre quatre personnes, A, B, C et D : la première a $\frac{1}{5}$; la seconde $\frac{1}{3}$ du reste ; la troisième $\frac{2}{5}$ du reste et la quatrième qui a la balance a touché \$2400. Quelle somme a-t-on partagée et quelle a été la part de chacun ?

Solution :

A aura $\frac{1}{5}$

Il reste $\frac{4}{5}$

B a les $\frac{1}{3}$ du reste qui est de $\frac{1}{3}$ de $\frac{4}{5}$ = $\frac{4}{15}$ = $\frac{1}{4}$.

C aura $\frac{2}{5}$ du reste qui est de $\frac{2}{5}$ de $\frac{4}{5}$ = $\frac{8}{25}$ = $\frac{4}{15}$.

D a \$2400. Donc \$2400 = les $\frac{1}{15}$ de la somme à partager.

Si $\frac{1}{15}$ = \$2400,

$\frac{1}{15}$ = $\frac{24000}{15}$ = \$1600 et la somme entière ou les $\frac{15}{15}$ égaleront \$1600 × 15 = \$24000.

La somme à partager est donc de \$24000.

A a $\frac{1}{5}$ de \$24000 = \$4800.

B a $\frac{1}{3}$ du reste = 24000 - 4800 ou $\frac{22000}{3}$ × 4 = 3200.

C aura les $\frac{2}{5}$ du reste ou (24000 - 4800 - 3200) = 16000 = $\frac{16000 \times 2}{5}$ = 6400 = \$6400.

D a \$2400.

A aura \$4800

B " 3200

C " 6400

D " 2400

Somme à distribuer.. \$24000.

Solution algébrique :

La somme à partager est donc de \$24000.

A aura $\frac{1}{5}$ ou $\frac{24000}{5}$ = \$4800

B " $\frac{1}{3}$ ou $\frac{16000}{3}$ = 3200

C " $\frac{2}{5}$ ou $\frac{16000 \times 2}{5}$ = 6400

D 2400

Rép. — \$24000

Exercices de rédaction

I

LE BILLET SIMPLE

C'est la première forme des titres de crédit. Il signifie que le débiteur ou l'emprunteur déclare purement et simplement par écrit qu'il doit telle somme à un tel.

Formules :

" Québec, 1er septembre 1892.

A trois mois de cette date, je paierai à M. I. Thibaudeau, la somme de cinq cents piastres, valeur reçue en marchandises.

HERTEL."

ou encore :

" Québec, 1er septembre 1892.

\$150.00.

A demande, je promets payer à M. I. Thibaudeau, de Québec, la somme de cent cinquante piastres, pour valeur reçue.

HERTEL."

II

FAITES LA DESCRIPTION DE LA MAISON QUE VOUS HABITEZ

Développement

La maison que j'habite appartient à mes parents ; elle est située au fond d'un jardin qui aboutit à la grande rue du village.

Elle a un rez-de-chaussée, un premier et un grenier. Le rez-de-chaussée a deux fenêtres par devant et deux par derrière ; le premier en a trois ; le grenier est éclairé par deux lucarnes.

On entre dans notre maison par un perron à trois marches. Le vestibule donne accès à droite dans la salle à manger et la cuisine, à gauche dans la chambre à coucher de mes grands-parents, et dans le cabinet de mon père.

Au premier étage se trouvent la chambre à coucher de mes parents et la mienne.

Cette maison a été construite par mon grand-père, j'y suis né, ceux qui me sont chers y vivent ; aussi vous comprenez combien je l'aime, combien j'y suis attaché.

Littérature canadienne

Si l'on contemple l'histoire du Canada dans son ensemble, depuis Champlain jusqu'à nos jours, on voit qu'elle a deux phases, la domination française et la domination anglaise, que signalent l'une, les guerres avec les tribus sauvages et les provinces qui forment aujourd'hui les États-Unis ; l'autre, la lutte politique et parlementaire des Canadiens pour conserver leur nationalité et leur religion. La différence des armes, à ces deux époques, nous les montre sous deux points de vue distincts ; mais c'est sous le dernier qu'ils nous intéressent davantage. Il y a quelque chose de touchant et de noble tout à la fois à défendre la nationalité de ses pères, cet héritage sacré qu'aucun peuple, quelque dégradé qu'il fût, n'a jamais répudié. Jamais cause plus grande et plus sainte n'a inspiré un cœur haut placé, et n'a mérité la sympathie des hommes généreux !

Si la guerre a fait briller autrefois sur le champ de bataille la valeur des Canadiens, depuis, les débats politiques ont fait surgir au milieu d'eux des noms qu'honorera la postérité ; des hommes dont les talents, l'éloquence ou le patriotisme sont pour nous un juste sujet d'orgueil et une cause de digne et généreuse émulation. Les Papineau, les Bédard, les Vallières, les Stuart, ont, à ce titre, pris la place distinguée que leurs compatriotes leur donnent dans l'histoire comme dans leur souvenir.

F. X. GARNEAU. (1)

(1) C'est l'historien national du Canada. M. Garneau naquit à Québec en 1809, et publia, en 1845, une *Histoire du Canada*, en trois volumes, qui passera à la postérité.

POÉSIE

QUÉBEC

Perché comme un aiglon sur le haut promontoire,
Baignant ses pieds de roc dans le fleuve géant,
Québec voit ondoyer, symbole de sa gloire,
L'éclatante splendeur de son vieux drapeau blanc.

Et près du château fort, la jeune cathédrale,
Fait monter vers le ciel son clocher radieux ;
Et l'Angelus du soir, porté par la rafale,
Aux échos de Beaupré, jette ses sons joyeux.

Pensif dans son canot, que la vague balance
L'Iroquois, sur Québec, lance un regard de feu,
Toujours rêveur et sombre, il contemple en silence,
L'étendard de la France et la croix du vrai Dieu.

OCTAVE CRÉMAZIE. (1)

(1) Le plus poète des poètes canadiens naquit à Québec en 1828, et mourut au Havre en 1879. Ses œuvres ont été réunies en un fort volume, grâce aux soins de l'abbé H. R. Casgrain.

C. J. M.

Notice nécrologique

Nous avons la douleur d'annoncer la mort de M. Bruno Pelletier, arrivée le 19 juillet dernier, à St Laurent, I. O., à l'âge de 61 ans. M. Pelletier avait fait de l'enseignement sa carrière de prédilection. En 1856, il exerçait les fonctions de maître de salle au collège de St Michel, sous la direction de M. F.-X. Toussaint. Lors de la fondation des écoles normales, il laissa son poste pour venir s'asseoir sur les bancs d'écoliers afin de se perfectionner dans l'art d'enseigner. Son application au travail, son amour pour l'étude, ses talents classiques lui valurent au bout de l'année scolaire, l'obtention d'un diplôme modèle avec distinction. Bien que ses aptitudes lui permissent de viser plus haut, il se contenta de demeurer simple instituteur. Depuis 1858, il a successivement enseigné à St-Jean Deschaillons, à Château-Richer et à St-Laurent, et partout il a donné parfaite et entière satisfaction aux autorités et aux contribuables.

M. Pelletier a occupé toutes les charges de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, et toujours avec beaucoup de tact et d'habileté.

Ce qui distinguait surtout M. Pelletier, c'était son aménité, son esprit de conciliation, sa douceur, son affabilité, aussi sa perte sera-t-elle vivement sentie parmi les membres de la famille enseignante dont il avait gagné l'affection et l'amitié et qui le comptaient tous au nombre de leurs meilleurs amis.

Nous prions sa famille éplorée d'agréer nos plus sincères condoléances.